



DECLARATION LIMINAIRE DU CNAS DU 14 JANVIER 2025

Par tradition dans la 5eme République, le couple Justice Intérieur est dysfonctionnel avec des objectifs contradictoires. Mais avec ce gouvernement, c'est l'idylle de ce début d'année. Après moult ministres techniques, nous héritons d'un éminemment politique, un ancien de la place Beauvau, une première depuis 1958. Lorsque l'on regarde l'état de l'action sociale du ministère de l'intérieur, ne payant pas ses factures depuis septembre 2024, nous ne pouvons qu'être inquiet pour la nôtre.

Aujourd'hui, du budget, nous ne pouvons que partir sur la reconduction a maxima de celui de 2024 et l'exercice des conférences budgétaires ne va être qu'un constat du réalisé sans pouvoir bâtir un avenir alors que nous sommes sur une reprise en main politique de l'action sociale locale par les CRAS.

Alors en cette période d'instabilité, nous multiplions les groupes de travail. Mais pour quels résultats ?

L'action sociale du ministère est au point mort et le soutien à Mayotte en est la parfaite illustration. De bonnes intentions mais très peu de concret sur le terrain.

Si le temps accordé aux titulaires de la commission permanente pour travailler, animer et réfléchir sur l'action sociale est une véritable avancée, la déclinaison sur le terrain est au point mort pour ne pas dire en marche arrière. A quoi servent les guides sur les acteurs de l'action sociale si leurs applications s'arrêtent à la porte du secrétariat général. C'est une façon grossière mais combien efficace de discréditer auprès des agents les acteurs sociaux. Ajoutez à cela le frein à l'avancement, le déclassement dans le rifseep, la quasi impossibilité de participer aux formations métier et vous conviendrez que pour être représentant du personnel il faut avoir les convictions chevillées au corps.

Et à la CGT nous les avons et nous n'hésitons pas à dire lorsque nous considérons qu'une décision ne va pas dans le sens de l'amélioration des conditions de vie pour une majorité des agents. Ainsi, nous avons été les seuls lors de la plénière de juin 2024 à dire que la baisse de quelques centimes du reste à charge pour une minorité des agents n'était pas pour le collectif une bonne chose et que la politique suivie en matière de restauration par le ministère était une hérésie qui ne pouvait terminer que dans le mur.

C'est malheureusement simplement aujourd'hui, qu'après des années de demandes, nous allons pouvoir peut-être enfin accéder à l'ensemble des données de la restauration ministérielle. Il y a 4 ans, nous le demandions déjà et le mur n'était qu'un petit caillou. Aujourd'hui nous sommes au pied d'un mur, le même sur lequel les agents des hauts de France se sont fracassés à l'automne dernier. Ce mur n'est pas que provincial, il est aussi parisien et il faut très rapidement réfléchir sur le devenir de la restauration avec la fondation d'Aguesseau avant le renouvellement du marché.

C'est normalement au pied du mur que l'on voit le maçon, mais le courage du maçon c'est aussi de chercher la vérité et de la dire.

Syndicat national CGT des chancelleries et des services judiciaires – Cour d'appel de Paris – 34 quai des Orfèvres - Escalier F Entresol 1^{er} étag.e – 75055 PARIS CEDEX – Tél : 01.44.32.58.60 / 01.44.32.52.04 – Fax : 01.44.33.26.98 – Email : synd-cgt-acsi@justice.fr – site internet : <http://www.cgt.justice.fr>
Syndicat National C.G.T. de la Pénitentiaire - 263, rue de Paris - Case 542 - 93514 MONTREUIL cedex - 01.48.18.89.67 –Fax : 01.55.82.89.68 - Email : ugsp@cgt.fr - Site : <http://www.ugsp-cgt.org>
Syndicat National C.G.T. de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - 263, rue de Paris - Case 500 - 93514 MONTREUIL cedex 01.55.82.84.67 - Fax : 01.55.82.84.68 - Email : cgtpij.national@gmail.com-
Site : <http://www.cgtpij.fr>
Union Nationale des syndicats CGT SPIP- case 542 - 263, rue de Paris- 93014 MONTREUIL cedex-01 55 82 89 69/71- Email : spip.cgt@gmail.com site : www.cgtspip.org